

Mesdames, Messieurs,

Une question nous est posée aujourd'hui.
 Une question « profonde », mais « troublante », voire
 « insolente ».

La loi Taubira est-elle une forme de réparation ?

Réparation...
 Quel terme incongru dans ce contexte.
 Comme si l'Histoire était un vase brisé qu'il suffirait de recoller.
 Comme si un simple texte législatif de quelques articles publié au Journal Officiel pouvait compenser quatre siècles, c'est-à-dire plus de 400 ans de traite négrière et d'esclavage.

Soyons honnêtes et factuels, Mesdames et Messieurs.

« Non ».

La loi Taubira n'a pas « rendu » les « morts » à leurs familles.

Elle n'a pas fait revenir les corps jetés dans l'Atlantique.
 Elle n'a rendu ni les langues perdues, ni les noms effacés,
 ni les cultures disparues, ni les généalogies détruites.
 Elle n'a pas payé les descendants.
 Elle n'a rendu aucune terre.

Et pourtant...

Et pourtant, dire qu'elle ne répare rien serait une autre « injustice ».

Souvenons-nous : avant que cette loi du 21 mai 2001 fût promulguée, que disait officiellement la République ?
 Rien.

Ou presque rien.

Pendant des siècles, la France a regardé l'esclavage comme on regarde une vieille cave délabrée : on sait qu'elle existe, mais on évite d'y descendre.
 On enseignait vaguement les dates.
 On parlait de transaction et de trafic, alors qu'il n'est nul besoin de se référer au théorème de Pythagore et à son hypoténuse pour comprendre que ce commerce triangulaire n'était pas carré mais carrément tordu.
 On récitait l'abolition... sans raconter vraiment ce qu'il avait fallu abolir.

Mais, en 2001, quelque chose change.

Pour la première fois, la République nomme.
 Elle ne dit plus : « événement historique ».
 Elle ne parle plus de « contexte économique ».
 Elle dit : **crime contre l'humanité**.

Et cela change tout.

Parce qu'un crime sans nom devient une rumeur.

Parce qu'une souffrance sans reconnaissance devient un silence.

Parce qu'un peuple dont l'Histoire n'est pas reconnue finit parfois par douter de sa propre mémoire.

Alors oui, la loi Taubira est bien une réparation.

Mais pas une réparation comptable.

Pas une réparation financière.

Une réparation morale.

Mais attention.

Attention...

Reconnaître n'est pas un achèvement.

Et c'est là que le débat commence réellement.

Car certains diront : « À quoi bon reconnaître sans redistribuer ? »

Et cette question dérange.

Parce qu'elle est légitime.

Peut-on parler de réparation lorsque les conséquences de l'esclavage traversent encore les siècles ?

Lorsque certains héritent de fortunes accumulées... et d'autres d'une dignité, d'un passé arraché ?

La loi Taubira n'est donc pas la fin de la réparation.

Elle en est le commencement.

Le premier geste d'une nation qui accepte enfin de regarder son reflet sans détourner les yeux.

Et elle en ressort grandie, car il fallait du courage pour cela.

Et reconnaître un crime historique, ce n'est pas salir la France.

C'est refuser de la bâtir sur le déni.

Les grandes nations ne sont pas celles qui prétendent être innocentes.

Ce sont celles qui ont la force de regarder leurs fautes en face.

Alors non, la loi Taubira n'a pas réparé l'irréparable.

Personne ne peut réparer l'esclavage.

Mais elle a réparé quelque chose d'essentiel :

Le refus de voir.

Le refus de dire.

Le refus d'assumer.

Et bien souvent, dans l'Histoire des peuples, la première réparation n'est pas l'argent.

C'est la vérité.

**Lohanne
MFINDA
MBUENO**

